



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5343

Vote des taux d'imposition directe locale pour 2020

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5343 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR
2020 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2020, hors lissage et majoration de 20 % de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est estimé à 368 308 698 €

Dans l'attente de leur détermination par la Direction régionale des finances publiques en mars 2020, les bases d'imposition ont été estimées de façon prévisionnelle, afin de déterminer le produit fiscal à inscrire au budget primitif 2020.

Il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour atteindre ce produit.

2020	Bases estimées 2020	Taux 2020 proposés	Produit fiscal 2020 attendu
Taxe d'habitation	865 294 140 €	22,15 %	191 662 652 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	967 199 863 €	18,23 %	176 320 535 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 630 000 €	19,97 %	325 511 €
		Total	368 308 698 €

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1- La reconduction sur 2020 des taux de fiscalité de 2019, conformément à nos engagements de poursuivre la maîtrise de la pression fiscale à Lyon, est approuvée. Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2020 (état 1259) sera communiqué à la Ville, il sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

2- Les taux de fiscalité directe pour 2020 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 22,15 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,23 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,97 %.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM